16-7501

DOCUMENT D'INFORMATION

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION ET COMPTE RENDU DU MINI-COLLOQUE EN ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE PORTANT SUR LE DOCUMENT DE RÉFLEXION "60% DE QUOI ?" DU SECONDAIRE

Québec

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION ET COMPTE RENDU DU MINI-COLLOQUE EN ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE PORTANT SUR LE DOCUMENT DE RÉFLEXION "60% DE QUOI ?" DU SECONDAIRE

Université du Québec, Montréal
1er et 2 décembre 1983

Direction générale du développement pédagogique
Direction de l'évaluation pédagogique

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1984

ISBN 2-550-06524-7

Dépôt légal - premier trimestre 1984

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION ET

COMPTE RENDU DU MINI-COLLOQUE EN ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE

PORTANT SUR LE DOCUMENT DE RÉFLEXION "60% DE QUOI?" DU SECONDAIRE

Université du Québec, Montréal

1er et 2 décembre 1983

1. AVANT PROPOS

À la suite du rapport sur la consultation portant sur le document de réflexion "60% de quoi?" pour les classes du secondaire, la Direction de l'évaluation pédagogique a jugé nécessaire de réunir divers agents de l'éducation afin de faire le point sur certaines questions litigieuses du document. Soixante personnes avaient été mandatées par des associations, des universités, des directions régionales, des commissions scolaires, des institutions ou des directions de la Direction générale du développement pédagogique ou de la Direction générale des réseaux pour participer à un mini-colloque d'une durée de deux jours.

2. DÉROULEMENT

Le mini-colloque en évaluation pédagogique comprenait une plénière d'ouverture, des ateliers de discussion et une plénière-synthèse.

2.1 La plénière d'ouverture

Monsieur Paul Vachon, directeur de la Direction de l'évaluation pédagogique, a exposé brièvement les points du document de réflexion qui semblent rallier les avis des personnes et des groupes qui ont bien voulu répondre au questionnaire annexé au document de réflexion.

Dans l'ensemble, il ressort de la consultation qu'il s'avère important et nécessaire de faire, avec le milieu scolaire, une réflexion organisée sur la notation, la consignation et la transmission des résultats au secondaire. Les trois principes directeurs mis de l'avant dans le document sont retenus et des consensus sont ressortis pour les points suivants:

1. Pour les programmes d'études élaborés par cycle, une répartition des objectifs terminaux doit être faite par classe et, pour 80% des organismes consultés, c'est le Ministère qui devrait faire cette répartition.

2. Pour la très grande majorité des organismes, c'est le Ministère qui devrait fixer, pour chaque programme d'études, les exigences minimales.

3. La planification de l'évaluation doit être remise aux élèves et aux parents au début de l'année scolaire.

4. En évaluation sommative des apprentissages, une approche critériée devrait être privilégiée.

5. On doit préconiser un système uniforme de notation (unanime); l'accord est majoritaire quant aux composantes du système tel que proposé dans le document de réflexion.

6. Enfin, les organismes sont largement d'accord avec les propositions soumises concernant la responsabilité partagée, i.e. entre l'enseignant et un évaluateur externe (école, commission scolaire ou M.E.Q.) en évaluation sommative. Ces propositions touchaient:

   a) l'implication des enseignants dans l'élaboration des examens (unanime);

   b) la proportion maximale de 50% pour l'évaluation externe (unanime);

   c) la validité des instruments de mesure (très majoritaire);

   d) l'abandon de la pratique de la modération par le M.E.Q. (majoritaire).

2.2 Les ateliers de discussion

Les ateliers de discussion ont porté sur des points qui ont suscité des commentaires divergents lors de la consultation et sur l'élaboration d'un plan de développement et d'un cadre d'implantation.

Sept éléments de divergence ou de confusion ressortaient de la consultation. Ils portaient sur la notion de l'évaluation sommative, la place des objectifs du domaine socio-affectif, les modalités d'un système uniforme de notation, la place de l'interprétation normative, l'importance du jugement de l'enseignant, la consignation sur un formulaire unique de l'évaluation formative et de l'évaluation sommative, l'abandon de la modération.

Les participants répartis en trois ateliers d'une vingtaine de personnes chacun avaient pour tâche de discuter de chacun des sept points litigieux, de trouver des pistes de solutions et de faire connaître leur position quant aux orientations que devrait se donner la Direction de l'évaluation pédagogique sur chacun de ces points. Le résultat des discussions pour chacun des points est le suivant:

1. La notion d'évaluation sommative

   . L'évaluation sommative sera axée sur le jugement et devra servir à faire le bilan des apprentissages à la fin d'un programme ou d'une partie terminale de programme. Elle sera définie comme une démarche qui vise à porter un jugement sur l'état de maîtrise d'un programme ou d'une partie terminale de programme ou, au besoin, sur un ensemble équivalent d'apprentissages faits en dehors de l'école, en se basant sur des données pertinentes pour prendre des décisions relatives:

   - à l'orientation des élèves
   - au passage à la classe supérieure
   - à la sanction des études
   - à la reconnaissance des équivalences.

   . Par conséquent:

   a) Les données d'évaluation formative obtenues en cours d'apprentissage ne devraient pas être comptabilisées (additionnées puis divisées pour obtenir une moyenne) puisque l'élève est en cours d'apprentissage. Toutefois, ces données pourront servir pour éclairer le jugement et la prise de décision.

b) L'évaluation sommative devra porter sur la réalisation des apprentissages en regard des objectifs terminaux des programmes et des fondements ou principes directeurs qui déterminent dans quels types de tâches, de contextes la manifestation de l'habileté ou du comportement doit apparaître.

c) L'atteinte des objectifs terminaux d'un programme devra se vérifier au moyen d'instruments-synthèse qu'il faudra élaborer en fonction d'une partie terminale ou de l'ensemble du programme.

Les participants d'un des ateliers craignent que le recours à des instruments-synthèse freine les pratiques d'évaluation sommative en cours d'année sur des parties terminales de programmes.

2. La place des objectifs du domaine socio-affectif

. Le Ministère proposait que les objectifs socio-affectifs ne soient qu'occasionnellement retenus en évaluation sommative. Les participants des trois ateliers ont recommandé de ne les retenir en évaluation sommative que lorsque la maîtrise du programme l'exige.

. Dans cette perspective, il faudrait remplacer "occasionnellement", terme qui reflète une répartition dans le temps, par "dans la mesure où la nature du programme l'exige".

. Pour les programmes où il est possible de le faire, on demande de reformuler certains des objectifs socio-affectifs en termes d'habiletés à développer ou de comportements à observer.

. Le Ministère devra aussi déterminer les cas où la maîtrise des objectifs socio-affectifs est exigée pour l'obtention de crédits ou le passage à la classe supérieure.

3. Les modalités du système uniforme de notation

Les participants du mini-colloque comme les répondants à la consultation sont d'accord avec le principe d'un système uniforme. Tous souhaitent qu'on s'efforce au plan national de développer un tel système et que l'on détermine les exigences minimales pour chacun des programmes et pour chacune des classes. Toutefois, les participants sont conscients que même s'il importe de diffuser un tel système pour obtenir

des pratiques évaluatives plus justes, il serait utopique de prétendre que le système pourrait devenir parfaitement uniforme si on ne vise pas l'utilisation des mêmes instruments de mesure.

- La majorité estime qu'il est possible dans une approche critériée d'exprimer un résultat en pourcentage s'il s'agit d'un résultat de mesure.

- On demande d'ajouter des critères pour chacune des classes et de placer le pourcentage dans la mesure (cf. tableau, page 24 du document de réflexion du secondaire).

- Les taux d'échec élevés qu'on observe dans le milieu scolaire en 1re et 2e secondaire et la difficulté d'intégrer de l'enrichissement aux programmes nous indiquent que le contenu de certains de ceux-ci ne constitue pas un "tronc commun minimum".

- Les critères (ou exigences minimales) pour décider de la maîtrise d'un programme devront être déterminés par le Ministère avec le milieu. Certains suggèrent de le faire par le biais d'une équipe de recherche.

N.B. Plusieurs ont manifesté le désir de voir disparaître le 60% puisque ce pourcentage leur apparaît tout à fait incompatible avec l'esprit et les objectifs des nouveaux programmes d'études.

4. La place de l'interprétation normative

Plusieurs des participants souhaitent l'élimination de l'interprétation normative des résultats scolaires mais dans l'ensemble les participants ne veulent pas éliminer toute interprétation normative des résultats.

Presque tous croient important d'éliminer l'interprétation normative telle que nous la connaissons dans sa forme actuelle (rang cinquième, centiles, stanines...). Il faudrait rechercher d'autres moyens, d'autres données statistiques, telles que les fréquences cumulées, comme renseignements additionnels. La comparaison ne se ferait plus d'un élève par rapport à un autre mais bien en fonction des objectifs d'apprentissage atteints ou non atteints par l'ensemble des élèves.

On demande aussi de vérifier l'impact social et psychologique de l'abandon des rangs.

5. Place et importance du jugement en évaluation sommative

Les avis sont partagés. De fait, c'est la question la plus controversée.

. Les participants d'un des trois ateliers accordent la prépondérance au jugement de l'enseignant alors que les deux autres ateliers jugent la présence d'évaluateurs externes nécessaire pour exercer un contrôle de qualité. Pour un des ateliers, il n'y a pas de choix à faire puisqu'il ne devrait pas y avoir de prépondérance à priori de l'une ou de l'autre. En cas d'écart, chaque cas devrait être étudié.

Certains ont mentionné que la confiance de l'enseignant n'était pas mise en doute. Les enseignants ont indiqué que faute de temps et de préparation adéquate en ce qui les concerne, il faudrait leur offrir un soutien externe plus important quant à l'élaboration d'instruments de mesure pour chacun des programmes d'études.

6. La pertinence d'un formulaire unique de consignation

. Deux des ateliers ont jugé important d'inscrire les données d'évaluation formative et d'évaluation sommative sur un même formulaire. L'autre groupe a refusé de donner une tendance sur cette question. Toutefois, les participants demandent au Ministère de laisser aux milieux le temps d'expérimenter différentes façons de la faire avant d'en venir à une certaine uniformisation.

. Il a été clairement mentionné que les données d'évaluation sommative pourront varier selon la nature des programmes et que, par conséquent on ne retrouverait pas nécessairement des résultats d'évaluation sommative à communiquer à chaque étape.

. On recommande de limiter l'utilisation du mot "bulletin" au relevé de notes/crédits ou à la fiche synthèse réservée à l'évaluation sommative. On voudrait utiliser un autre terme (profil des progrès...) pour l'évaluation formative ou le formulaire utilisé en cours d'année.

. Certains recommandent l'utilisation de lettres ou de chiffres pour les données d'évaluation formative et de pourcentage pour les résultats d'évaluation sommative.

. L'expérience en cours à la C.S. Jérôme LeRoyer pour uniformiser un bulletin critérié comportant des résultats d'évaluation formative et sommative est jugée fort pertinente. La collaboration que la commission scolaire a bien voulu accorder au M.E.Q. permettra d'expérimenter à profit tout traitement informatique des données pour l'obtention d'un formulaire unique.

7. L'abandon de la modération des notes de l'école

Majoritairement, on croit au maintien d'une forme de modération des notes de l'école. Toutefois, pour être cohérent avec les orientations proposées, le Ministère devrait tendre vers l'abandon de la modération. Selon les participants de deux ateliers, plusieurs conditions sont nécessaires, mais elles sont réalisables. Pour y parvenir, il importe d'harmoniser les pratiques évaluatives, de perfectionner les enseignants, d'établir des seuils de réussite et d'utiliser des instruments de mesure valides.

Les participants du troisième atelier jugent préférable de conserver la modération à court et à moyen terme et d'investir dans les modalités présentes de modération. Il faudrait rechercher de nouvelles pistes axées davantage sur la pédagogie.

. On demande aussi au Ministère d'obtenir des statistiques quant au taux d'utilisation de la modération, quant aux régions et aux organismes scolaires les plus fréquemment touchés afin de mieux cerner l'impact de l'abandon de la modération.

8. Plan d'action

8.1 Deux des trois ateliers ont travaillé à identifier et à répartir, à moyen et à long terme, les opérations que le Ministère devra mener pour assurer la réalisation des nouvelles orientations proposées.

Première opération

. Il est clairement ressorti qu'une planification à deux niveaux - planification des apprentissages et planification de l'évaluation - s'imposait. Pour y parvenir, il existe un préalable que le milieu scolaire juge primordial. Ce préalable consiste en une définition de la structure des différents programmes.

Devant la diversité des programmes d'études et compte tenu de l'architecture des programmes - certains ont 6 objectifs terminaux, d'autres 101 et d'autres 256, certains ont des objectifs de production, d'autres de reproduction, certains réfèrent à des habiletés, d'autres à des attitudes et/ou des techniques, des connaissances, certains ont des modules dépendants ou interdépendants, d'autres des modules chevauchants ou linéaires - on recommande au Ministère de soutenir le milieu en présentant de l'information supplémentaire sur la structure des divers programmes d'études.

On demande aussi au Ministère de répartir les programmes par classe, d'indiquer une pondération des objectifs, d'identifier des critères ou des indicateurs d'apprentissage comme points de référence. Pour chacun des programmes, on voudrait connaître les exigences minimales acceptables, les objectifs de tronc commun versus les objectifs de type enrichi et les objectifs d'ordre socio-affectif qu'il faut prendre en compte en évaluation sommative, c'est à dire ceux dont la maîtrise du programme l'exige.

Deuxième opération

. La deuxième opération devra porter sur le perfectionnement du milieu et plus spécifiquement sur la formation en évaluation des enseignants-es. Il faut identifier avec les divers intervenants les problèmes que génèrent leur évaluation. Il faut habiliter le milieu à bâtir des instruments de mesure et à perfectionner les enseignants-es dans leur propre discipline. Cette responsabilité revient aux commissions scolaires puisque les programmes universitaires de recyclage (type PPMF) sont de moins en moins attirants pour les enseignants-es. Cette responsabilité sera lourde pour les commissions scolaires et on pense qu'il faudrait des budgets spéciaux.

- On demande au Ministère de mettre l'accent sur la production d'instruments pratiques:

  - des instruments critériés avec une information appropriée contribueront à habiliter l'enseignant-e;

  - des examens uniformes conformes à l'approche critériée.

- De façon prioritaire et en "extrême urgence" le milieu veut de l'aide. Les enseignants-es veulent qu'on leur fournisse des instruments de mesure en conformité avec chacun des nouveaux programmes d'études et avec les concepts d'évaluation formative et sommative mis de l'avant.

- Il faudrait de plus associer les directeurs d'école et les autres intervenants à cette mise à jour en évaluation pédagogique en leur fournissant des documents d'information et des grilles d'évaluation qui les soutiennent dans leur supervision pédagogique.

Les responsables de la Direction générale des réseaux insistent pour dire qu'il se fait des choses exceptionnelles dans plusieurs milieux scolaires. La diffusion de toutes les productions devrait être orchestrée. Il faudrait faciliter les communications et susciter les échanges entre les commissions scolaires. Une démarche coopérative éviterait que tout le monde s'engage dans les mêmes productions.

8.2 Le troisième atelier a opté pour l'élaboration d'un plan de développement comprenant quatre axes principaux: les agents, les programmes, l'instrumentation et l'organisation.

8.2.1 Les agents

Les participants ont posé comme conditions sine qua non de sensibiliser les divers agents de l'éducation (M.E.Q., parents, élèves, universités, syndicats, enseignants-es). Ils croient nécessaire de gagner les enseignants à la cause de l'évaluation avant d'entreprendre toute autre démarche. Il demandent d'inventorier et de mettre en place les ressources qu'il importe d'aller chercher pour réaliser toutes les orientations proposées.

8.2.2 Les programmes

Les mêmes recommandations que celles énumérées antérieurement à 8.1 ont été proposées. On insiste pour qu'elles soient planifiées à court terme.

8.2.3 L'instrumentation

A court terme: on recommande de développer un système uniforme de notation et de fournir de nouveaux exemples de formulaires d'évaluation.

A moyen terme: il faudrait développer des instruments pour le domaine socio-affectif, alimenter la Banque d'instruments de mesure (BIM) et fournir des analyses d'items, soutenir le milieu en évaluation formative et finalement, aider les élèves en difficulté d'apprentissage.

8.2.4 L'organisation

Le Ministère devrait, à court terme, exiger l'élaboration de politiques locales en évaluation pédagogique, continuer le développement informatique des bulletins descriptifs, s'occuper des élèves en difficulté pour répondre aux nouvelles règles de la sanction des études et finalement étudier l'abandon de la pratique de la modération.

A moyen terme, le Ministère devra s'assurer que la Banque d'instruments de mesure et les analyses d'items correspondantes sont accessibles aux enseignants-es. Le Ministère devra aussi développer des moyens permettant de tenir compte du jugement des enseignants-es.

3. LA PLÉNIÈRE-SYNTHÈSE

Le directeur de l'évaluation pédagogique a d'abord présenté un résumé-synthèse sur chacun des huit points qui ont été discutés au niveau des trois ateliers.

Durant la période de questions qui a suivi, les participants se sont informés sur la mise en place officielle ou la date de réglementation que le Ministère entendait proposer.

Monsieur Vachon a réaffirmé l'intention de la D.E.P. de fournir d'ici peu un document d'information contenant les grandes lignes de ce que serait le projet d'Instruction prévu pour 1985 de telle sorte que celui-ci ne contiendrait aucune surprise pour le milieu et qu'il serait l'aboutissement normal de la démarche de consultation du milieu scolaire entreprise en janvier 1983.

- Les participants recommandent à la D.E.P. de procéder par étape à l'implantation des orientations tout comme cela s'est fait pour les programmes et l'obtention de crédits pour la sanction des études. On propose d'expérimenter la faisabilité et la praticabilité des orientations avec la 1re année du secondaire dès 1985 afin de mieux tenir compte de la capacité d'absorber du milieu.

- Si la Direction de l'évaluation pédagogique retenait cette suggestion, elle pourrait fournir au milieu scolaire dès avril 1984 un document d'information à trois volets. Celui-ci comprendrait les éléments prescriptifs que pourraient comprendre le projet d'Instruction, un calendrier des opérations à court, à moyen et à long terme de même qu'une simulation de la démarche à suivre pour l'introduction en 1re secondaire des nouvelles orientations de la D.E.P.